

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 OCTOBRE 2015

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

DESIGNATION D'UN DELEGUE AUPRES DU SIPAS (SYNDICAT POUR L'AMENAGEMENT DU SEMNOZ)

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- *Désigne M. REMI DAVIET délégué ;*

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION LE CHOEUR DE L'EAU VIVE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- *Accepte à l'unanimité le versement exceptionnelle d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 3 000 € à l'association le Chœur de l'Eau Vive*

DEMANDE DE SUBVENTION D.E.T.R. (DOATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX) EXTENSION DU BATIMENT RESTAURATION SCOLAIRE ET ACCUEIL PERISCOLAIRE «LES MARMOTTONS

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que devant le nombre croissant d'inscription d'enfants à l'école et la fréquentation de la cantine scolaire une extension du bâtiment communal des Marmottons s'impose

Après avoir délibéré, le conseil municipal,

- *Valide le projet d'extension des Marmottons tel que présenté ;*
- *Approuve le plan de financement ci-dessus détaillé ;*
- *Autorise M. le Maire à solliciter une subvention D.E.T.R. auprès de M. le Préfet de la Haute-Savoie ;*
- *Mandate Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches afférentes.*

CESSION DE LA PARCELLE COMMUNALE AB131 (602 m²) A M. ET MME WALCH GILLES ET NICOLE

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que la parcelle AB131 d'une contenance de 602 m² est actuellement louée par convention de mise à disposition à M. et Mme Walch Gilles et Nicole depuis le 21 juillet 2008. Cette parcelle est contiguë à la propriété de M. et Mme Walch et ceux-ci sont intéressés par son acquisition.

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- *Accepte à 13 voix pour et 1 abstention (M. Bruno BARTHALAIS) la cession de la parcelle communale AB131 d'une contenance de 602 m² à M. et Mme Walch Gilles et Nicole pour un montant de 120 € le m² soit 72 240 €*
- *Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents et actes nécessaires à la réalisation de cette vente*

FICHER DE GESTION DE LA DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL - PASSGE AU SYSTEME NATIONAL D'ENREGISTREMENT (SNE)

Il est ainsi proposé au conseil municipal de délibérer pour que la commune de Duingt :

- *Devienne service enregistreur dans le Système National d'Enregistrement (SNE) à partir du 1^{er} janvier 2016.*
- *Mandate PLS-ADIL pour assurer ce service en 2016, sous réserve de l'acceptabilité des modalités financières qui seront proposées.*

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal accepte à l'unanimité les propositions mentionnées ci-dessus.

AVIS SUR LE PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

Par courrier recommandé reçu le 5 octobre, Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie a adressé à la Communauté de Communes pour avis le projet de schéma départemental de coopération intercommunale soumis à la Commission départementale de coopération Intercommunale du 2 octobre, commission au sein de laquelle la Communauté de Communes de la Rive Gauche n'est pas représentée.

Avis :

Pour les élus de la Rive Gauche les conditions tant **internes qu'externes** d'un regroupement avec la Communauté d'Agglomération d'Annecy tel que proposé dans le schéma départemental de coopération intercommunale ne sont pas réunies.

Après avoir délibéré :

Les membres du Conseil Municipal de DUINGT émettent à l'unanimité un avis défavorable sur le projet proposé.

La séance est levée à 23 H 20

**Le Maire,
Marc ROLLIN**

Le registre des délibérations est consultable en mairie